Informations de base

1996/2033(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Situation démographique dans l'Union Européenne. Rapport 1995 **Subject** 4.10.14 Démographie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM Droits de la femme	BENNASAR TOUS Francisca (PPE)	21/03/1996

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1943	1996-07-15
Affaires sociales	1930	1996-06-03

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/02/1996	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0060	Résumé
11/03/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/06/1996	Débat au Conseil		Résumé
15/07/1996	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
06/02/1997	Vote en commission		Résumé
06/02/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0042/1997	
14/03/1997	Débat en plénière		
14/03/1997	Fin de la procédure au Parlement		
14/04/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/2033(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/4/07636

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0042/1997 JO C 085 17.03.1997, p. 0005	06/02/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0137/1997 JO C 115 14.04.1997, p. 0224-0238	14/03/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1996)0060	23/02/1996	Résumé

Situation démographique dans l'Union Européenne. Rapport 1995

1996/2033(COS) - 23/02/1996 - Document de base non législatif

-OBJECTIF : Ce 2e rapport sur la situation démographique dans l'Union présente une analyse approfondie des causes et des conséquences de la situation démographique européenne sur la société de demain et analyse en particulier les effets du vieillissement de la population sur la protection sociale et l'emploi en Europe. -CONTENU : Ses principales conclusions peuvent se résumer comme suit : .l'Union est caractérisée par un accroissement démographique lent (mis à part les bonds dus aux divers élargissements) voire, une décroissance de sa population due à la conjugaison de 2 facteurs: la baisse de la fécondité (entre 1,1 et 1,8 enfants/femme, alors que le seuil de remplacement des générations se situe à 2,1) et la baisse de la mortalité, .la pyramides des âges dues au baby-boom s'inverse avec pour conséquence un vieillissement rapide de la population (le nombre de jeunes de moins de 20 ans diminuera de 11% d'ici 2025 alors que les adultes à la retraite auront une progression de près de 50%) et la naissance d'une nouvelle catégorie de "vieux", le 4e âge (les plus de 80 et 90 ans) totalement dépendants, .des différences démographiques importantes peuvent apparaître au plan régional (zones compactes dépeuplées par rapport à la densification de grandes métropoles européennes) engendrant d'importantes modifications en terme de politiques de santé, d'éducation, de logement et de transport, .le vieillissement de la population peut être éventuellement compensé par le recours massif à l'immigration mais cela signifierait l'entrée de 8 à 14 fois plus d'immigrants qu'aujourd'hui dans la Communauté. -Dans ce cadre général, les principales conséquences de la démographie sur l'évolution de la société touchent l'emploi et la protection sociale : .en ce qui concerne l'emploi : des changements importants apparaîtront d'ici 10 ans dans la population en âge de travailler, avec une baisse significative des 20-29 ans (-17%) et une augmentation relative des 30-49 ans (+7%). La baisse de la population en âge de travailler n'entraînera paradoxalement pas une baisse importante du chômage. Le fait que la population en âge de travailler sera de moins en moins jeunes aura également des conséquences en termes de productivité, de compétitivité (puisque les travailleurs plus âgés coûtent plus chers) et de qualification; .en ce qui concerne la protection sociale: c'est principalement le problème de son financement qui sera au centre du débat puisque la diminution des personnes en âge de travailler (donc à la base du financement de la sécurité sociale) va se conjuguer avec des besoins toujours plus importants de soins de santé dus au vieillissement de la population (notamment l'arrivée en masse des personnes du 4e âge).

Situation démographique dans l'Union Européenne. Rapport 1995

1996/2033(COS) - 15/07/1996

Le Conseil a formellement adopté les conclusions.

Situation démographique dans l'Union Européenne. Rapport 1995

1996/2033(COS) - 03/06/1996

La Commission a présenté au Conseil son Rapport concernant la situation démographique dans l'Union européenne (1995). La Présidence a constaté qu'aucune délégation n'avait de difficulté de fond sur le contenu du projet de conclusions du Conseil concernant des activités en matière de démographie, soumis par le Comité des Représentants permanents. La délégation britannique n'a cependant pas été en mesure de donner son accord en raison de sa position générale (liée au problème de l'ESB) concernant les décisions à prendre à l'unanimité.

Situation démographique dans l'Union Européenne. Rapport 1995

1996/2033(COS) - 14/03/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme J. BOOGERD-QUAAK (ELDR, NL), le Parlement européen demande à la Commission d'élaborer une nouvelle conception du rôle de l'Union dans le monde et propose que les Etats membres intègrent le facteur démographique dans leurs rapports annuels au Conseil sur l'emploi. Parallèlement, le Parlement se prononce sur un certain nombre depoints liés aux problèmes et aux conséquences des modifications démographiques en Europe : -En ce qui concerne le marché du travail, le Parlement demande aux Etats membres et au Conseil de redéfinir leurs politiques économiques et sociales en tenant compte de l'impact des évolutions démographiques afin : .d'accroître la participation des femmes au marché du travail, .de prolonger le maintien des travailleurs âgés sur le marché du travail, .d'améliorer l'accès des immigrés au marché du travail. Il demande également à la Commission : .d'instituer un programme de recherche dans le domaines de la technologie et du vieillissement (technologie gérontologique) faisant en sorte que les personnes âgées restent un atout dans la société plutôt qu'un fardeau, .de présenter une étude et des propositions en ce qui ocnerne les effets sur l'emploi des réformes fiscales, notamment du déplacement de charge fiscale du travail vers d'autres bases d'imposition. -En ce qui concerne la sécurité sociale et les retraites, il demande aux Etats membres de redéfinir leurs régimes de retraite afin de tenir compte des changements démographiques, tout en préservant le principe de solidarité entre générations. Il invite en partculier, la Commisison à évaluer l'influence des facteurs démographiques sur l'équilibre financier de la sécurité sociale. Soutenant les conclusions du rapport de Mme Veil sur les pensions complémentaires, le Parlement demande aux partenaires sociaux de fonder leurs négociations collectives en réflechissant à de nouveaux schémas de carrière, à une relation différente entre la productivité et la rémunération ainsi qu'à de nouvelles méthodes d'embauche et de sélection adaptées au marché du travail et à une population active vieillissante. -En ce qui concerne les soins de santé, le Parlement demande aux Etats membres de promouvoir le développement de formes de soins novatrices présentant un bon rapport coût/efficacité et de développer un système social de soins et d'assistance aux personnes âgées qui corresponde aux besoins démographiques de demain. -En ce qui concerne les déséquilibres régionaux, le Parlement demande aux Etats membres de prendre en compte les changements démographiques dans la planification de la société et invite la Commission à présenter une étude sur la situation démographique des régions de l'Union. Il demande également, lors de la révision des Fonds structurels, de prendre en considération les déséquilibres régionaux et d'intégrer l'aspect démographique dans le cadre à définir pour les Fonds de 1999. -En matière de natalité, il demande aux Etats membres de promouvoir des mesures en vue de réconcilier la famille et le travail. Enfin, il prie instamment les Etats membres de prendre en compte les besoins des personnes âgées en matière d'éducation, de culture et de loisirs et invite la Commission à actualiser régulièrement les données démographqiues de l'Union.